

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

PROJET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Septembre 2012

Ouverture de séance à 20 h 15

Secrétaire de séance : M. Patrick LIEGEON

Présents : Tous sauf Mme Patricia MERCET ayant donné procuration à M. Jean-Pierre LANQUETIN, M. Thomas BOUCHET ayant donné procuration à M. Jean-Christian JACQUET

ORDRE DU JOUR

- Choix des entreprises pour les travaux de voirie et de la toiture du camping
- Dossier urbanisme en cours – contentieux –
- Travaux réseaux divers (eau potable, défense incendie, reprise d'enrobés)
- Projet d'aménagement du lieu dit château- assainissement – raccordements divers
- Eglise – 3^{ème} tranche
- CAF : Contrat enfance et jeunesse – renouvellement de convention
- Spectacle de Noël (régie)
- Haut débit : transfert de compétence à la communauté de commune
- Enquête publique SAGE
- Terrain d'assise du camping (courrier maître COPPI)
- Compte rendu réunion du 27/08/2012
- Occupation du domaine public, mode de gestion 2013

QUESTIONS DIVERSES : ADMR – dossiers des risques majeurs 2012 – comptes à termes - stockage des ordures ménagères sur le port et déjections canines – sécurité (alternats, contrôle des structures aire de jeux)

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Monsieur Georges REMONNAY indique qu'il a quitté la séance à la demande de l'assemblée.

Monsieur Robert PRENOT GUINARD étant absent lors de la dernière séance, et ayant donné procuration à M. Patrick LIEGEON, s'abstient sur l'approbation du compte rendu du conseil du 05/07/2012.

Le reste du conseil approuve le compte rendu.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE LA TOITURE DU CAMPING

1. VOIRIE

Une nouvelle consultation en cours. 3 entreprises ont été sollicitées : BONNEFOY, SACER, VERMOT.

Le conseil Municipal autorise le Maire et les Adjoints à négocier. L'entreprise la mieux disante sera retenue.

2. TOITURE DU CAMPING

3 entreprises ont été consultées sur les mêmes prestations : VOEGLIN, GRILLON, THIONNET.

Les prix se situent sensiblement au même niveau, entre +2% et +6% d'écart. Les délais sont quant à eux très différents de plusieurs mois.

Au vu de la qualité des prestations proposées, des délais, et des prix, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer le marché à l'entreprise GRILLON.

Les travaux débuteront début novembre.

3. SANITAIRES DE L'AIRE DE CAMPING CARS

L'implantation est en cours. Le technicien de la communauté de communes indiquera avec précision, l'emplacement des réseaux d'assainissement. Les normes pour les personnes à mobilité réduite seront respectées (un espace de manoeuvre de 1,50 m est obligatoire, pour permettre à un fauteuil roulant de circuler sans difficulté).

Un isolant doit être prévu sous la chappe.

4. DIVERS TRAVAUX :

- défense incendie : 2 poteaux incendie sont à remplacer
- compteur d'eau remplacer à la résidence « le petit Saint Point »
- un regard sera installé vers chez M. ROUGET
- un compteur à installer à la résidence GNJ, ainsi qu'un regard sur le domaine public

Plusieurs devis sont en attente.

DOSSIER URBANISME EN COURS – CONTENTIEUX –

1. Dossier M.BEUCLER : limite d'implantations non respectées – réunion avec la DDT le 26/09/2012 à 9h.
2. SCI la Pierre du Lac : garage plus haut que sur le permis de construire – ouverture sur le toit non autorisée par le permis. – la DDT doit intervenir
3. **Nouvelles demandes** : Toiture du bâtiment MICHAUD – abri de jardin lotissement Méteau (M. RAVENEL)
4. M. ROBBE P. : reconstruction de garage à la place de l'appentis devant la mairie – 2 ouvertures seront créées.
5. M. VUILLARD : extension de maison (doublement de surface) à signaler sur l'avis du maire, une conduite d'eau passe sur le terrain.
6. M. LANQUETIN : permis de construire d'un garage
7. Zone 2NA – le Saugeon : pour le futur aménagement de la zone 2NA de Saugeon , les propriétaires envisagent de constituer une association syndicale. .

PROJET D'AMENAGEMENT DU LIEU DIT CHATEAU- ASSAINISSEMENT – RACCORDEMENTS DIVERS

1. PROJET D'AMENAGEMENT DE 2 PARCELLES LIEU DIT « LE CHATEAU »

Le projet de division parcellaire présenté par le géomètre doit être modifié, car le minimum de surface nécessaire par parcelle est de 8 ares pour cette zone.

Les réseaux AEP et assainissement traverseront une parcelle limitrophe, une convention de servitude sera signée. Un constat des lieux sera fait. Le dossier de raccordement EDF est déposé.

Les parcelles seront viabilisées avant la vente.

EGLISE – 3^{EME} TRANCHE

1. Une réunion de chantier est prévue le 12 septembre à 14 h 30, afin de clore le dossier de la 2^{ème} tranche. Les subventions seront soldées dès la clôture du marché.
2. le dossier du permis de construire de la 3^{ème} tranche devrait être prêt fin de semaine 37.
3. le contrat d'architecte pour la 3^{ème} tranche est signé.
4. le projet d'ouverture de porte de secours est abandonné à l'unanimité, au vu des devis trop conséquents.

CAF : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE – RENOUELEMENT DE CONVENTION

L'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de renouvellement avec la CAF, pour le financement du CLSH.

SPECTACLE DE NOËL (REGIE)

Le conseil municipal décide d'organiser un spectacle de Noël uniquement pour les habitants du village, dans la salle de Labergement Ste Marie.

Vote : 8 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions.

HAUT DEBIT : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Transfert de compétence à la communauté de communes – projet abandonné pour le moment.

ENQUETE PUBLIQUE SAGE

Une enquête publique relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est ouverte du 24/09 au 31/10/2012. Les documents peuvent être consultés dans les lieux et heures figurant sur l'avis d'enquête affiché en mairie.

DOSSIERS DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Document d'information consultable sur le site de la Préfecture. Il doit permettre l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)

TERRAIN D'ASSISE DU CAMPING (COURRIER MAITRE COPPI)

La commune avait demandé à la communauté de communes du Mont d'or et des lacs, la rétrocession des terrains d'assise du camping municipal. Dans son courrier, Maître COPPI, indique que la commune n'est pas propriétaire des bâtiments, puisque les terrains sur lesquels ils se situent appartiennent à la communauté de communes.

Toutefois la proposition de convention de la communauté de communes, ne convenant pas à l'assemblée, une réunion commune de travail entre les 2 collectivités sera programmée fin septembre.

COMPTE RENDU REUNION DU 27/08/2012

Le maire fait le compte rendu de la réunion de la commission fêtes et cérémonies du 27/08/2012
Dont l'objet était : problèmes relatifs à l'Echo du Lac, occupant illégalement le domaine public, ainsi qu'au comportement de son Président, occasionnant des troubles de l'ordre public.
Suite à la délibération du 05/07/2012, dénonçant la convention avec l'Echo du Lac, aucune réaction des membres de l'association à ce jour.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, MODE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal constate que l'association l'Echo du Lac occupe toujours le domaine public sans autorisation. Aucune démarche de régularisation n'a été faite par son Président.

M. Patrick JEUNOT quitte la séance à 23 h 20.

Afin de faire appliquer le Code de la voirie routière, le conseil municipal décide de mettre en place un règlement d'occupation du domaine public qui déterminera les redevances propres à chaque forme d'occupation.

Une commission spécifique est mise en place. Elle est chargée de l'élaboration d'un règlement qui rentrera en vigueur en 2013, et qui sera soumis à l'assemblée pour approbation.

QUESTIONS DIVERSES : ADMR – dossiers des risques majeurs 2012 – comptes à termes - stockage des ordures ménagères sur le port et déjections canines – sécurité (alternats, contrôle des structures aire de jeux)

Essais d'alternats : des bordures seront installer aux entrées du village, à la mi-septembre, afin de tester l'incidence sur le trafic routier.

Contrôle des structures : les services de la répression des fraudes ont procédé aux contrôles des structures de l'aire de jeux, du camping et d'Aqua St Point.

Busage accès parcelle forestière : un tuyau sera installer pour permettre l'accès à la parcelle n°11, ainsi qu'à la propriété privée jouxtant la parcelle communale.

Courrier de M. Claude VOEGLIN, relatif l'entretien de la croix située au lotissement Méteau. Le nécessaire sera fait pour sa remise en état.

La séance est levée à 23 h 45

Copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Jean-Pierre LANQUETIN

Suivent les signatures :

Jean – Pierre LANQUETIN	
Jean-Christian JACQUET	
Catherine ROBBE	
Laurent MONDET	
Thomas BOUCHET	Absent excusé – procuration à M. JACQUET Jean-Christian
Patrick JEUNOT	
Patrick LIEGEON	
Patricia MERCET	Absente excusée donnant procuration à Jean- Pierre LANQUETIN
Robert PRENOT-GUINARD	
Georges REMONNAY	
Pascal RUBILONI	